

APPENDICE A

GLOSSAIRE

ABATTAGES

Volume sur pied de tous les arbres vivants ou morts, mesurés sur écorce, de diamètre à hauteur de poitrine minimum spécifié, qui sont abattus pendant la période de référence, y compris les parties des arbres qui resteront dans la forêt. Les quantités enlevées de bois brut sont un sous-groupe des abattages (la partie commerciale destinée à être traitée).

ACCROISSEMENT

Voir *Accroissement annuel brut* et *Accroissement annuel net*.

ACCROISSEMENT ANNUEL BRUT

Accroissement annuel moyen du volume pendant la période de référence de tous les arbres mesurés à un diamètre à hauteur de poitrine minimum spécifié (variable selon les pays). Inclut l'accroissement des arbres abattus ou morts.

ACCROISSEMENT ANNUEL NET

Volume annuel moyen sur une période référence donnée d'accroissement brut moins la mortalité naturelle, de tous les arbres à un diamètre à hauteur de poitrine minimum spécifié.

ACTIVITÉ

Pratique ou ensemble de pratiques employées dans une zone délimitée pendant une durée donnée.

ANALYSE DE L'INCERTITUDE

Définition statistique : L'analyse de l'incertitude d'un modèle vise à fournir des mesures quantitatives de l'incertitude des valeurs de sortie dues aux incertitudes dans le modèle lui-même et dans ses valeurs d'entrée, et à examiner l'importance relative de ces facteurs.

ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ

Définition statistique : L'analyse de la sensibilité est l'étude d'un algorithme d'un modèle pour déterminer son degré de sensibilité (ou de stabilité) aux variations de ses données d'entrée ou hypothèses sous-jacentes. Elle s'effectue en variant les valeurs d'entrée ou les équations du modèle et en observant comment les valeurs de sortie du modèle varient en conséquence. Cette analyse de sensibilité peut avoir pour but :

- L'observation des valeurs de sortie correspondant aux variables d'entrée situées dans des plages 'raisonnables' ; et
- Le calcul des approximations de différences finies pour les élasticités et les sensibilités requises par certaines méthodologies pour l'étude de la propagation des erreurs dans un système.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE

Contraire de prévision. Analyse de conditions antérieures à partir de conditions actuelles.

ANTHROPIQUE

Résultant des activités humaines ou produit par les êtres humains. Les *Lignes directrices du GIEC* font la distinction entre les émissions anthropiques et les émissions naturelles. Un grand nombre de gaz à effet de serre

sont aussi émis naturellement. Seuls les accroissements anthropiques des émissions risquent de perturber les équilibres naturels.

Dans le présent rapport, toutes les émissions et absorptions concernant les terres exploitées sont considérées comme anthropiques.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ (AQ)

Définition pour les inventaires : Les mesures d'assurance de la qualité (AQ) incluent un système planifié d'examen effectués par un personnel ne participant pas directement à la compilation/au processus d'élaboration de l'inventaire afin de vérifier que les objectifs de qualité des données ont été atteints, de s'assurer que l'inventaire représente la meilleure estimation possible des émissions et des puits dans l'état actuel des connaissances scientifiques et des données disponibles, et de renforcer l'efficacité du programme de contrôle de la qualité (CQ).

ASYMÉTRIE

Définition statistique : L'asymétrie est une mesure de l'asymétrie d'une FDP. C'est une simple fonction de deux moments de la FDP, indiqué par : $\gamma = \frac{\mu_3}{\mu_2^{3/2}} = \frac{\mu_3}{\sigma^3}$ où μ_2 , μ_3 , et σ sont des moments centraux. Les

distributions symétriques ont $\gamma = 0$. Le même terme est souvent utilisé pour l'asymétrie d'échantillon, auquel cas les deux moments de population sont remplacés par des moments d'échantillon.

AUTRES TERRES (CATÉGORIE D'UTILISATION DES TERRES)

Cette catégorie inclut les sols dénudés, les roches, les glaces et toutes les surfaces terrestres inexploitées qui n'entrent pas dans une des cinq autres catégories. Elle permet de faire correspondre la totalité des surfaces terrestres identifiées à la surface nationale, lorsque des données sont disponibles.

BASSIN/BASSIN DE CARBONE

Un réservoir. Un système capable de stocker ou d'émettre du carbone. La biomasse des forêts, les produits du bois, les sols et l'atmosphère sont des exemples de bassins de carbone. Teneur exprimée en unité de masse.

BASSIN DE CARBONE

Réservoir de carbone.

BIAIS

Définition pour les inventaires : Erreur systématique de la méthode d'observation, dont la valeur est le plus souvent inconnue. Elle peut être due à l'utilisation de matériel de mesure mal calibré, à la sélection des éléments à partir d'une population erronée ou par la place privilégiée accordée à certains éléments d'une population, etc.

BILAN DU CARBONE

Bilan des échanges de carbone entre des bassins de carbone ou entre des boucles spécifiques (atmosphère–biosphère, par exemple). L'étude du bilan d'un bassin ou réservoir indiquera s'il constitue une source ou un puits.

BIOMASSE

Matière organique aérienne et souterraine, vivante et morte, par exemple, arbres, cultures, graminées, litière, racines, etc. La biomasse inclut la définition des bassins pour la biomasse aérienne et souterraine.

BIOMASSE AÉRIENNE

Totalité de la biomasse vivante aérienne, y compris les tiges, souches, branches, écorce, semences et feuillage.

Remarque : Lorsque le sous-étage forestier est un élément relativement peu important du bassin de carbone de la biomasse aérienne, on peut ne pas l'inclure dans les méthodes et les données associées utilisées pour certains niveaux, à condition que les niveaux soient utilisés avec cohérence dans les séries temporelles de l'inventaire comme indiqué au Chapitre 5.

BIOMASSE SÈCHE

Voir *Matière sèche*.

BIOMASSE SOUTERRAINE

Totalité de la biomasse de racines vivantes. Les racines minces de moins de 2 mm de diamètre (suggestion) sont quelquefois exclues car souvent on ne peut pas les distinguer empiriquement des matières organiques du sol ou de la litière.

BOIS MORT

Toute la biomasse ligneuse morte qui n'est pas contenue dans la litière, et qui est sur pied, au sol ou dans le sol. Inclut le bois au sol, les racines mortes, et les souches de diamètre égal ou supérieur à 10 cm ou tout autre diamètre adopté par le pays.

BOISEMENT¹

Conversion anthropique directe en terres forestières de terres qui n'avaient pas porté de forêts pendant au moins 50 ans, par plantation, ensemencement et/ou promotion par l'homme d'un ensemencement naturel.

BONNES PRATIQUES

Définition pour les inventaires : Les *bonnes pratiques* sont un ensemble de procédures visant à assurer que les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre sont exacts en ceci qu'ils sont systématiquement ni surestimés ni sous-estimés autant qu'on puisse en juger, et que les incertitudes sont réduites autant que possible.

Les *bonnes pratiques* concernent le choix des méthodes d'estimation appropriées au contexte national, l'assurance de la qualité et le contrôle de la qualité au niveau national, la quantification des incertitudes, et l'archivage et la notification des données à des fins de transparence.

BORÉAL

Voir *Polaire/boréal*.

¹ Dans le contexte du Protocole de Kyoto, comme stipulé par les Accords de Marrakech, cf. paragraphe 1 de l'Annexe au projet de décision -/CMP.1 (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) contenu dans le document CCCC/CP/2001/13/Add.1, p.58.

CARTOGRAPHIE EXHAUSTIVE

Couverture spatiale complète d'une zone terrestre (par données-satellite, par exemple).

CATÉGORIE CLÉ

Catégorie prioritaire dans le système d'inventaire national car son estimation a un effet significatif sur l'inventaire total des gaz à effet de serre directs pour ce qui est du niveau absolu des émissions, de la tendance des émissions ou des deux.

CENTILE

Définition statistique : Le $k^{\text{ème}}$ centile ou centile de population est la valeur qui sépare la $k^{\text{ème}}$ partie inférieure de l'intégrale de la FDP—c'est-à-dire une intégrale d'une queue de FDP à partir du $k^{\text{ème}}$ centile vers les densités de probabilité inférieures.

CHRONOSÉQUENCE

Les chronoséquences sont des mesures effectuées sur des sites similaires mais séparés qui représentent une séquence temporelle d'utilisation ou de gestion des terres (nombre d'années depuis un déboisement, par exemple). On s'efforce de contrôler toutes les autres différences entre les sites (en choisissant, par exemple, des zones à sols, topographie, ou végétation antérieure similaires). Les chronoséquences sont souvent utilisées à la place d'études ou de mesures expérimentales répétées dans le temps sur un même site.

COEFFICIENT DE CORRELATION

Définition statistique : Nombre entre -1 et $+1$ donnant une indication de l'interdépendance de deux variables observées ensemble. Une valeur $+1$ signifie que les variables ont une relation linéaire directe parfaite ; une valeur -1 signifie qu'il y a une relation linéaire inverse parfaite ; et une valeur 0 signifie qu'il n'y a pas de relation linéaire. Il est défini comme la covariance des deux variables divisée par le produit de leurs écarts types.

COEFFICIENT DE VARIATION

Définition statistique : Le coefficient de variation, v_x est le rapport de l'écart type de population, σ_x , et de la moyenne, μ_x , où $v_x = \sigma_x / \mu_x$. Il indique souvent également le coefficient de variation de l'échantillon, qui est le rapport de l'écart type de l'échantillon et de la moyenne d'échantillon.²

COHÉRENCE

Définition pour les inventaires : Cohérence signifie qu'un inventaire sera cohérent au plan interne pour tous ses éléments sur plusieurs années. Un inventaire est cohérent si on utilise les mêmes méthodologies pour l'année de référence et les années suivantes et si on utilise des ensembles de données cohérents pour estimer les émissions ou les absorptions par les sources ou les puits. Dans certains cas, indiqués aux paragraphes 10 et 11 de CCCC/SBSTA/1999/6 Add.1, on peut estimer qu'un inventaire utilisant des méthodologies différentes pour des années différentes est cohérent s'il a été recalculé avec transparence conformément aux *bonnes pratiques*.

Définition statistique : Un estimateur statistique pour un paramètre est dit cohérent s'il tend vers le paramètre lorsque la grandeur de l'échantillon utilisé pour l'estimation augmente—c'est-à-dire que la précision est améliorée par un nombre d'observations plus élevé.

² 'Coefficient de variation' est le terme qui est souvent remplacé par 'erreur' dans un énoncé comme 'l'erreur est de 5 pour cent'.

COMPARABILITÉ

Définition pour les inventaires : On entend par comparabilité le fait que les estimations des émissions et absorptions présentées par les Parties dans les inventaires doivent être comparables entre les Parties. À cet effet, les Parties devront utiliser les méthodologies et formats convenus par la Conférence des Parties (CDP) pour l'estimation et la notification des inventaires.

COMPTABILISATION

Règles pour la comparaison des émissions et absorptions dans les notifications au titre des engagements.

COMPTABILISATION NET NET

Le puits ou la source de carbone pour l'année d'inventaire moins le puits ou la source de carbone pour l'année de référence. C'est la méthode de comptabilisation recommandée pour la gestion des pâturages, la gestion des terres cultivées, et la restauration du couvert végétal au titre de l'Article 3.4.

CONFIANCE

Définition pour les inventaires : On utilise le terme 'confiance' pour représenter la confiance accordée à une mesure ou une estimation. Le fait d'avoir confiance dans les estimations d'un inventaire ne rend pas ces estimations plus exactes ou plus précises, mais contribuera éventuellement à établir un consensus pour savoir si les données peuvent être utilisées pour résoudre un problème. Cette utilisation du terme confiance diffère considérablement de son sens statistique dans le terme *Intervalle de confiance*.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (CQ)

Définition pour les inventaires : Le contrôle de la qualité (CQ) est un système d'activités techniques systématiques destinées à mesurer et contrôler la qualité de l'inventaire pendant son élaboration. Le système de CQ vise à :

- (i) Fournir des contrôles systématiques et cohérents destinés à assurer l'intégrité, l'exactitude et l'exhaustivité des données ;
- (ii) Identifier et corriger les erreurs et omissions ; et
- (iii) Documenter et archiver le matériel de l'inventaire et consigner toutes les activités de CQ.

Les activités de CQ incluent des méthodes générales telles que des contrôles d'exactitude pour l'acquisition des données et les calculs, et l'utilisation de procédures standard approuvées pour le calcul des émissions, les mesures, les estimations des incertitudes, l'archivage et la présentation des informations. Des activités de CQ de niveau supérieur incluent des examens techniques des catégories de source, des données sur les activités, des facteurs d'émission et des méthodes.

CONVERSION

Changement d'affectation d'une terre.

CORRÉLATION

Définition statistique : Estimateur statistique donnant une indication de l'interdépendance de deux quantités. Voir *Coefficient de corrélation*.

COUCHES LFH

Horizons des sols. Pour des données détaillées, voir les définitions individuelles pour *Horizon organique de fermentation*, *Horizon organique de litière*, et *Horizon organique d'humus*.

COUPES COMMERCIALES

Voir *Abattages*.

COUVERT

Voir *Couvert forestier*.

COUVERT FORESTIER

Pourcentage de sol couvert par la cime, délimité par la projection verticale de son plus grand périmètre. Ne peut pas dépasser 100 pour cent. (Dit également *Fermeture du couvert*.)

Synonyme de *Couvert*.

COUVERTURE TERRESTRE

Type de végétation couvrant la surface de la terre.

COVARIANCE

Définition statistique: La covariance entre deux variables est la mesure de l'interdépendance entre deux variables.

La covariance de l'échantillon d'échantillons appariés de variables aléatoires X et Y est calculée à l'aide de la formule suivante : $s_{xy}^2 = \frac{1}{n} \sum_i^n (x_i - \bar{x})(y_i - \bar{y})$ où $x_i, y_i, i = 1, \dots, n$ sont des éléments dans l'échantillon et \bar{x} et \bar{y} sont des *Moyennes de l'échantillon*.

CULTURES VIVACES

Multicultures annuelles, incluant arbres et arbustes, associées à des cultures herbacées, par exemple, agroforesterie, ou vergers, vignes et plantations de cacaoyers, caféiers, théiers, palmiers à huile, cocotiers, hévéas, et bananiers, sauf là où les terres satisfont aux critères du seuil pour les terres forestières.

CYCLE DU CARBONE

Tous les éléments (bassins) et flux de carbone ; considéré en général comme quatre grands bassins de carbone reliés entre eux par des voies d'échanges. Les quatre bassins sont l'atmosphère, la biosphère, les océans et les sédiments. Les échanges de carbone entre les bassins sont des processus chimiques, physiques et biologiques.

DÉBOISEMENT³

Conversion anthropique directe de terres forestières en terres non forestières.

DEGRÉ DE COMBUSTION

Pourcentage de la quantité totale de biomasse dans une unité ou une zone donnée qui brûle dans un feu. Souvent utilisé avec le *Rendement de combustion*.

DENSITÉ LIGNEUSE DE BASE

Rapport entre la masse sèche et le volume de bois de fût frais sans écorce. Permet de calculer la biomasse ligneuse dans la masse de matière sèche.

DIAGRAMME DECISIONNEL

Définition pour les inventaires : Un diagramme décisionnel est un organigramme décrivant les étapes ordonnées spécifiques à suivre pour établir un inventaire ou un composant d'inventaire conformément aux principes des *bonnes pratiques*.

DISTRIBUTION DE PROBABILITÉ

Définition statistique : Fonction indiquant la probabilité pour qu'une variable aléatoire prenne une valeur donnée ou appartienne à un ensemble de valeurs donné. La probabilité pour l'ensemble complet de valeurs de la variable aléatoire est égale à 1.

DISTRIBUTION LOG-NORMALE

Définition statistique: La distribution log-normale est une distribution asymétrique, qui commence à zéro, s'élève jusqu'à un maximum avant de redescendre plus progressivement vers l'infini. Elle est reliée à la *Distribution normale* : X a une distribution log-normale si $\ln(X)$ a une distribution normale.

La FDP de la distribution log-normale est donnée par :

$$f(x) = \frac{1}{\sigma_l x \sqrt{2\pi}} e^{-\frac{(\ln x - \mu_l)^2}{2\sigma_l^2}}, \text{ pour } 0 \leq x \leq \infty.$$

Les paramètres requis pour spécifier la fonction sont : μ_l la moyenne de la transformation log-naturel des données; et σ_l^2 la variance de la transformation log-naturel des données. Les données et informations utilisables par le compilateur d'inventaire pour déterminer les paramètres d'entrée sont : moyenne = μ ; variance = σ^2 ; et les relations :

$$\mu_l = \ln \frac{\mu^2}{\sqrt{\sigma^2 + \mu^2}}$$

et

$$\sigma_l = \sqrt{\ln \left(\frac{\sigma^2}{\mu^2} + 1 \right)}.$$

³ Dans le contexte du Protocole de Kyoto, comme stipulé par les Accords de Marrakech, cf. paragraphe 1 de l'Annexe au projet de décision -/CMP.1 (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) contenu dans le document CCCC/CP/2001/13/Add.1, p.58.

DISTRIBUTION NORMALE

Définition statistique : La distribution normale (ou Gaussienne) a la FDP indiquée dans l'équation suivante et est définie par deux paramètres (la moyenne μ et l'écart type σ) :

$$f(x) = \frac{1}{\sigma\sqrt{2\pi}} e^{-\frac{(x-\mu)^2}{2\sigma^2}}, \text{ pour } -\infty \leq x \leq \infty.$$

DISTRIBUTION UNIFORME

Définition statistique : Une variable aléatoire à distribution uniforme ou rectangulaire reste située dans une plage dans laquelle toutes les valeurs ont la même probabilité. Si les limites supérieures et inférieures de la plage sont a et b respectivement, la FDP est une fonction aplatie de a à b (les deux paramètres définissant la FDP).

La FDP d'une distribution uniforme est donnée par :

$$f(x) = \begin{cases} \frac{1}{b-a} & \text{pour } a \leq x \leq b \\ 0 & \text{ailleurs} \end{cases}$$

où

$$\mu = \frac{a+b}{2}$$

est la moyenne et

$$\sigma^2 = \frac{(b-a)^2}{12}$$

est la variance.

DONNÉES RADAR

Données obtenues par télédétection provenant de la partie micro-ondes du spectre électromagnétique, envoyées et reçues par avions ou satellites après réflexion par la cible.

DONNÉES SPÉCIFIQUES AU PAYS

Données relatives à des activités ou des émissions obtenues à partir de recherches effectuées sur des sites nationaux.

DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS

Définition pour les inventaires : Données sur l'ampleur d'activités humaines génératrices d'émissions ou d'absorptions se produisant pendant une durée donnée.

Dans le secteur de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF), des données sur les surfaces terrestres, les systèmes de gestion et l'utilisation de chaux et d'engrais, sont des exemples de données sur les activités.

DONNÉES TELEDETECTÉES

Données obtenues en général à l'aide de scanners ou de caméras à bord d'avions ou de satellites.

DONNÉES TRAMÉES

Information stockée sur une grille de points régulière.

ÉCART TYPE

Définition statistique : L'écart type de la population est la racine carrée positive de la variance. Elle est estimée par l'écart type d'échantillon qui est la racine carrée positive de la variance d'échantillon.

ÉCHANTILLON

Définition statistique : Un échantillon est une collection de données observées sur une population donnée.

ÉCHANTILLON ALÉATOIRE SIMPLE

Définition statistique : Echantillon de n éléments choisis dans une population de sorte qu'il y ait la même probabilité de choix pour chaque échantillon possible.

ÉMISSIONS

L'émission de gaz à effet de serre et/ou leurs précurseurs dans l'atmosphère au-dessus d'une zone et pendant une durée donnée.

ÉQUIVALENT DIOXYDE DE CARBONE

Mesure utilisée pour comparer différents gaz à effet de serre et basée sur leur Potentiels de Réchauffement Global (PRG). Les PRG sont calculés comme le rapport entre le forçage radiatif d'un kilogramme de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère et celui d'un kilogramme de CO₂ sur une période donnée (en général 100 ans).

ERREUR

Définition statistique : En matière de statistiques, le terme 'erreur' est un terme général qui désigne la différence entre la valeur observée (mesurée) d'une quantité et sa 'vraie' (mais en général inconnue) valeur et n'a pas la connotation péjorative de faute ou d'erreur d'étourderie.

ERREUR ABSOLUE

Erreur maximale admissible définie comme une plage réelle indépendante de la valeur de la variable estimée.

ERREUR ALÉATOIRE

Voir *Erreurs systématiques et aléatoires*.

ERREUR RELATIVE

Erreur maximale admissible qui est une fraction de la valeur de la variable estimée.

ERREUR SYSTÉMATIQUE

Voir *Erreurs systématiques et aléatoires*.

ERREURS SYSTÉMATIQUES ET ALÉATOIRES

Définition statistique : Une erreur systématique est la différence entre la valeur vraie, mais en général inconnue, d'une quantité mesurée et la valeur observée moyenne qui serait estimée par la moyenne d'échantillon d'un ensemble infini d'observations. L'erreur aléatoire d'une mesure individuelle est la différence entre une mesure individuelle et la valeur susdite de la moyenne d'échantillon.

ESTIMATION

Définition pour les inventaires : Le processus de calcul des émissions.

Définition statistique : L'estimation est l'évaluation de la valeur d'une quantité ou de son incertitude par l'affectation de valeurs d'observation numériques dans une formule d'estimation, ou estimateur. Les résultats d'une estimation peuvent être exprimés comme suit :

- Une estimation ponctuelle qui fournit un chiffre pouvant être utilisé comme approximation pour un paramètre (par exemple, l'écart type de l'échantillon qui estime l'écart type de la population), ou
- Une estimation par intervalle spécifiant un niveau de confiance.

Exemple: Une déclaration de type 'On estime que l'émission totale est de 100 kt et son coefficient de variation de 5 pour cent' est basée sur des estimations ponctuelles de l'écart type et moyen de l'échantillon, alors qu'une déclaration de type 'L'émission totale est située entre 90 et 110 kt avec une probabilité de 95 pour cent' exprime les résultats de l'estimation sous forme d'intervalle de confiance.

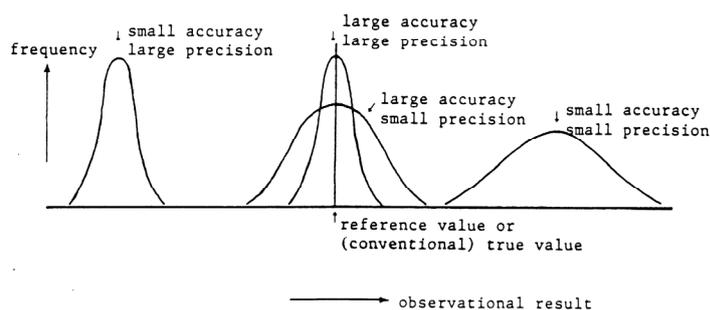
ÉTABLISSEMENTS

Cette catégorie inclut toutes les terres développées, y compris l'infrastructure des transports et les établissements humains de toutes tailles, sauf s'ils sont déjà inclus dans d'autres catégories. Doit être conforme aux définitions nationales adoptées.

EXACTITUDE

Définition pour les inventaires : L'exactitude est une mesure relative de l'exactitude d'une estimation d'émission ou d'absorption. Les estimations doivent être exactes en ceci qu'elles sont systématiquement ni supérieures ni inférieures aux émissions ou absorptions vraies, autant qu'on puisse en juger, et que les incertitudes sont réduites autant que possible. On utilisera des méthodologies appropriées conformes aux recommandations sur les *bonnes pratiques* pour promouvoir l'exactitude dans les inventaires. (CCCC/SBSTA/1999/6/Add.1)

Définition statistique : L'exactitude est un terme général qui décrit le degré selon lequel l'estimation d'une quantité n'est pas affectée par un biais résultant d'une erreur systématique. On doit la distinguer de la *Précision*, comme illustré ci-dessous.



EXHAUSTIVITÉ

Définition pour les inventaires : On entend par exhaustivité le fait qu'un inventaire couvre toutes les sources et puits pour la totalité de la couverture géographique, ainsi que tous les gaz inclus dans les *Lignes directrices du GIEC* en plus des autres catégories existantes de sources/puits pertinentes spécifiques aux Parties individuelles (et qui peuvent donc ne pas être incluses dans les *Lignes directrices du GIEC*).

FACTEUR D'ÉMISSION

Définition pour les inventaires : Coefficient qui associe les données sur les activités au volume du composé chimique qui est la source d'émissions ultérieures. Les facteurs d'émission sont souvent basés sur un échantillon de données de mesures, moyennées pour établir un taux d'émission représentatif pour un niveau d'activités donné dans des conditions de service données.

FACTEUR D'EXPANSION DE LA BIOMASSE (FEB)

Facteur de multiplication qui extrapole des données sur le matériel sur pied, ou le volume de bois rond commercial récolté, ou des données d'accroissement du volume de matériel sur pied, pour intégrer des composants de la biomasse sans valeur commerciale tels que les branches, le feuillage et les arbres non commerciaux.

FLUX DE CARBONE

Taux d'échange de carbone entre différents bassins, exprimé en unités de masse par unité de surface et unité de temps (par exemple : tonnes C ha⁻¹ an⁻¹).

FONCTION DE DENSITÉ DE PROBABILITÉ—FDP

Définition statistique : Une fonction de densité de probabilité (FDP) est une fonction mathématique qui caractérise le comportement probable d'une population. C'est une fonction $f(x)$ qui spécifie la probabilité relative pour qu'une variable aléatoire continue X prenne une valeur proche de x , et elle est définie comme la probabilité pour que X prenne une valeur entre x et $x+dx$, divisé par dx , dx étant un nombre infiniment petit.

FORÊT⁴

On entend par forêt une terre d'une superficie minimale comprise entre 0,05 et 1,0 hectare portant des arbres dont le houppier couvre plus de 10 à 30 pour cent de la surface (ou ayant une densité de peuplement équivalente) et qui peuvent atteindre à maturité une hauteur minimale de 2 à 5 mètres. Une forêt peut être constituée soit de formations denses dont les divers étages et les sous-bois couvrent une forte proportion du sol, soit de formations claires. Les jeunes peuplements naturels et toutes les plantations dont le houppier ne couvre pas encore 10–30 pour cent de la superficie ou qui n'atteignent pas encore une hauteur de 2 à 5 mètres sont classés dans la catégorie des forêts, de même que les espaces faisant normalement partie des terres forestières qui sont temporairement déboisées par suite d'une intervention humaine telle que l'abattage ou de phénomènes naturels mais qui devraient redevenir des forêts.

Remarque : Les forêts ne sont pas définies à des fins de notification au titre de la Convention. Les *Lignes directrices du GIEC* invitent les pays à utiliser des classifications d'écosystèmes détaillées dans leurs calculs et à présenter de grandes catégories spécifiées pour assurer la cohérence et la comparabilité des données nationales pour tous les pays.

FORÊT GERÉE

Toutes les forêts soumises à des interactions humaines (notamment la gestion commerciale, la récolte de bois rond commercial (grumes) et de bois de feu, la production et utilisation de produits en bois, et la gestion des forêts à des fins d'agrément ou de protection environnementale si cela est précisé par le pays), avec des limites géographiques définies.

FORÊTS CLAIRES

Forêts caractérisées par un couvert entre 10 et 40 pour cent (FAO), ou inférieur au seuil de couvert choisi par la Partie.

FORÊTS DENSES

Forêts caractérisées par un couvert de plus de 40 pour cent.

GESTION DE PÂTURAGES⁵

Ensemble d'opérations qui détermineront le volume et les caractéristiques de la production (fourrage et bétail).

GESTION DES FORÊTS⁶

Ensemble d'opérations effectuées pour administrer et exploiter les forêts de manière à ce qu'elles remplissent durablement certaines fonctions écologiques (y compris la préservation de la diversité biologique), économiques et sociales pertinentes.

⁴ Dans le contexte du Protocole de Kyoto, comme stipulé par les Accords de Marrakech, cf. paragraphe 1 de l'Annexe au projet de décision -/CMP.1 (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) contenu dans le document CCCC/CP/2001/13/Add.1, p.58.

⁵ Dans le contexte du Protocole de Kyoto, comme stipulé par les Accords de Marrakech, cf. paragraphe 1 de l'Annexe au projet de décision -/CMP.1 (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) contenu dans le document CCCC/CP/2001/13/Add.1, p.58.

⁶ Dans le contexte du Protocole de Kyoto, comme stipulé par les Accords de Marrakech, cf. paragraphe 1 de l'Annexe au projet de décision -/CMP.1 (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) contenu dans le document CCCC/CP/2001/13/Add.1, p.58.

GESTION DES TERRES CULTIVÉES⁷

Ensemble d'opérations effectuées sur des terres où l'on pratique l'agriculture et sur des terres qui font l'objet d'un gel ou ne sont temporairement pas utilisées pour la production de cultures.

HARMONISATION DES DÉFINITIONS

Dans le présent contexte, normalisation ou augmentation de la comparabilité et/ou de la convergence entre les définitions.

HORIZON ORGANIQUE DE FERMENTATION (F)

Horizon composé de litière partiellement décomposée contenant encore des éléments végétaux reconnaissables à l'œil nu. De la matière organique fine, sous forme de boulettes fécales, est presque toujours présente, mais en quantités inférieures à celles du matériau végétal reconnaissable.

HORIZON ORGANIQUE D'HUMUS (H)

Horizon consistant essentiellement en matière organique fine (mais toujours sur des horizons minéraux). Des débris végétaux visibles à l'œil nu subsistent, mais en bien moins grand nombre que la matière organique fine. L'horizon peut contenir des particules minérales.

HORIZON ORGANIQUE DE LITIÈRE (L)

Horizon composé de débris végétaux relativement peu transformés ; peut être coloré, mais ne contient pas de boulettes fécales provenant de la faune du sol. Pas ou peu fragmenté.

HUMIDE (FORÊT)

Les régimes hygrométriques pour les zones boréales et tempérées sont définis par le rapport des précipitations annuelles moyennes (PAM) et de l'évapotranspiration potentielle (ETP) : Sèche (PAM/ETP < 1) et Humide (PAM/ETP > 1) ; et pour les zones tropicales seulement par les précipitations : Sèche (PAM < 1.000 mm), Humide (PAM: 1.000-2.000 mm) et Pluvieuse (PAM > 2.000 mm).

IMAGES TRAMÉES

On entend par données tramées des informations stockées sur une grille de points régulière, contrairement aux données polygonales, où l'information est stockée sous forme de coordonnées d'une surface délimitée ayant un attribut commun.

INCERTITUDE

Définition statistique : Une incertitude est un paramètre, associé au résultat de mesure qui caractérise la dispersion des valeurs qui pourrait être raisonnablement attribuée à la quantité mesurée (la variance d'échantillon ou le coefficient de variation, par exemple).

Définition pour les inventaires : Terme général et imprécis qui désigne l'absence de certitude (dans les composants d'un inventaire) résultant de tout facteur causal tel que des sources et puits non identifiés, un manque de transparence, etc.

⁷ Dans le contexte du Protocole de Kyoto, comme stipulé par les Accords de Marrakech, cf. paragraphe 1 de l'Annexe au projet de décision -/CMP.1 (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) contenu dans le document CCCC/CP/2001/13/Add.1, p.58.

INTERPOLATION SPATIALE

Conclusions à propos des caractéristiques d'une terre fondées sur des données relatives à des zones terrestres environnantes.

INTERVALLE DE CONFIANCE

Définition statistique : Un intervalle de confiance est la fourchette à l'intérieur de laquelle on est à peu près certain de trouver la valeur vraie d'une quantité. Le niveau de certitude est exprimé par la probabilité, dont la valeur est liée à la grandeur de l'intervalle. C'est une des façons d'exprimer l'incertitude (voir *Estimation*, Définition statistique).

Dans la pratique, un intervalle de confiance est défini par une valeur de probabilité, par exemple, 95 pour cent, et des limites de confiance de chaque côté de la valeur moyenne x . Dans ce cas, les limites de confiance $L1$ et $L2$ seraient calculées à partir de la fonction de densité de la probabilité, pour laquelle il y avait une probabilité de 95 pour cent pour que la valeur vraie de la quantité estimée par x soit située entre $L1$ et $L2$. $L1$ et $L2$ sont fréquemment le 2,5 centile et le 97,5 centile respectivement.

Exemple: 'Une émission est entre 90 et 100 kt avec une probabilité de 95 pour cent.' Une telle déclaration est possible lorsque l'intervalle de confiance est calculé (les valeurs numériques dans cet exemple sont choisies arbitrairement).

INVENTAIRE FORESTIER

Système permettant de mesurer l'étendue, la quantité et l'état d'une forêt, en général par échantillonnage.

INVENTAIRES CONFORMES AUX BONNES PRATIQUES

Inventaires qui, autant qu'on puisse en juger, ne contiennent ni surestimations, ni sous-estimations, et dont les incertitudes sont réduites le plus possible.

LITIÈRE

Inclut toute la biomasse morte de diamètre inférieur à un diamètre minimum choisi par le pays (10 cm, par exemple), à divers stades de décomposition, et située au-dessus du sol minéral ou organique. Ceci inclut la litière, les couches fumiennes et humiques. Les racines vivantes minces (inférieures au diamètre minimum suggéré pour la biomasse souterraine) sont incluses dans la litière lorsqu'on ne peut pas les distinguer empiriquement de la litière).

MAILLE

Parcelle définie par les limites d'une grille imaginaire surimposée sur une carte. Dite également maille-trame ou pixel.

MATÉRIEL SUR PIED

Les arbres vivants composant le volume sur pied (mesuré en m^3 sur écorce).

MATIÈRE SÈCHE (m.s.)

Matière sèche désigne la biomasse séchée à l'étuve, souvent à 70°C.

MATIÈRES ORGANIQUES DU SOL

Inclut le carbone organique dans les sols minéraux et organiques (y compris la tourbe) à une profondeur spécifiée choisie par le pays et utilisée avec cohérence dans la série temporelle. Les racines vivantes minces (inférieures au diamètre suggéré pour la biomasse souterraine) sont incluses dans les matières organiques du sol lorsqu'on ne peut pas les distinguer empiriquement.

MATRICE DE CONFUSION

Technique qui établit une matrice montrant, par exemple pour une classification terrestre donnée, le niveau d'accord ou de désaccord entre deux classifications données.

MATRICE D'ERREUR

Voir *Matrice de confusion*.

MÉDIANE

Définition statistique : La médiane ou médiane de population est une valeur qui divise l'intégrale d'une FDP en deux moitiés. Pour des FDP symétriques, elle est égale à la moyenne. La médiane est le 50^{ème} centile de population.

La médiane d'échantillon est un estimateur de la médiane de population. C'est la valeur qui divise un échantillon ordonné en deux moitiés égales. S'il y a $2n + 1$ observations, la médiane est le $(n + 1)$ ^{ème} membre de l'échantillon ordonné. S'il y a $2n$, la médiane est au milieu entre le n ^{ème} et le $(n + 1)$ ^{ème}.

MÉTADONNÉES

Information au sujet de données, c'est-à-dire la description des paramètres et variables stockés dans la base de données : emplacement, date d'enregistrement, accessibilité, représentativité, propriétaire, etc.

MÉTHODE DE MONTE CARLO

Définition pour les inventaires : L'analyse Monte Carlo effectue les calculs de l'inventaire de nombreuses fois par ordinateur, en choisissant chaque fois aléatoirement (par ordinateur) les facteurs d'émission, les paramètres de modèle et les données d'activités incertaines dans la distribution d'incertitudes spécifiée initialement par l'utilisateur. Les incertitudes relatives aux facteurs d'émission et/ou aux données d'activités sont souvent importantes et peuvent ne pas avoir de distribution normale. Dans ce cas, les règles statistiques utilisées habituellement pour combiner des incertitudes deviennent très approximatives. L'analyse Monte Carlo peut résoudre ce problème en générant une distribution des incertitudes pour l'estimation de l'inventaire qui est cohérente avec les distributions des incertitudes des entrées relatives aux facteurs d'émission, aux paramètres du modèle et aux données d'activités.

MODÈLE

Définition statistique : Un modèle est une abstraction quantitative d'une situation réelle, qui peut simplifier ou ne pas tenir compte de certaines caractéristiques pour mieux se concentrer sur ses éléments plus importants.

Exemple: la relation selon laquelle les émissions représentent un facteur d'émission multiplié par un niveau d'activités est un modèle simple. On utilise souvent le terme 'modèle' pour désigner la réalisation sur ordinateur d'un modèle abstrait.

MODÉLISATION ASCENDANTE

Méthode de modélisation qui, à partir de processus à une échelle détaillée (parcelle/peuplement/écosystème), fournit des résultats à une échelle globale plus grande (régionale/nationale/continentale/mondiale).

MODÉLISATION DESCENDANTE

Méthode de modélisation qui, à partir de mesures prises à une échelle globale (régionale/nationale/continentale/mondiale) fournit des résultats (processus et paramètres) à une échelle plus petite.

MOYENNE

Définition statistique : La moyenne, moyenne de population, espérance mathématique ou valeur espérée, est, en termes généraux, une mesure centrale autour de laquelle des valeurs échantillonnées à partir d'une distribution de probabilité tendent à être situées. La moyenne de l'échantillon ou moyenne arithmétique est un estimateur pour la moyenne. C'est un estimateur sans biais et cohérent de la moyenne de population (valeur espérée), qui est lui-même une variable aléatoire avec sa propre valeur de variance. La moyenne de l'échantillon signifie la somme des valeurs divisée par le nombre de valeurs :

$$\bar{x} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n x_i \quad (x_i \text{ où } i = 1, \dots, n \text{ sont des éléments d'un échantillon}).$$

MOYENNE ARITHMÉTIQUE

Définition statistique : Somme des valeurs divisée par le nombre de valeurs.

NOTIFICATION

Communication des estimations à la CCNUCC.

OPINION D'EXPERT

Définition pour les inventaires : Jugement qualitatif et quantitatif bien documenté et soigneusement réfléchi, apporté en l'absence de preuves d'observations sans équivoque, par une personne ou des personnes ayant une expertise prouvable dans le domaine considéré.

PÂTURAGE

Terre à pâturages gérée.

PATURAGES GERES

Pâturages sur lesquels des activités anthropiques sont pratiquées (pâturage ou récolte de fourrage, par exemple).

PATURAGES/PRAIRIES/PARCOURS AMELIORES

Terre sur laquelle est pratiqué un pâturage intensif contrôlé, souvent avec fertilisation et/ou restauration régulière du couvert herbacé.

PERTURBATIONS

Processus qui réduisent ou redistribuent les bassins de carbone dans les écosystèmes terrestres.

POLAIRE/BOREAL

Température annuelle moyenne (TAM) inférieure à 0 °C.

POPULATION

Définition statistique : La population est la totalité des éléments étudiés. Dans le cas d'une variable aléatoire, on estime que la distribution de probabilité définit la population de cette variable.

PRAIRIES

Cette catégorie inclut les parcours et les grands pâturages libres qui ne sont pas considérés comme des terres cultivées. Elle inclut également des systèmes dont la végétation est inférieure au seuil de la catégorie des terres forestières, et qui ne devrait pas dépasser, sans intervention humaine, les seuils utilisés pour la catégorie des terres forestières. Elle inclut également toutes les prairies, depuis les terrains en friche jusqu'aux espaces récréatifs, ainsi que les systèmes agricoles et sylvopastoraux, subdivisés en systèmes exploités et inexploités, conformément aux définitions nationales.

PRATIQUE

Action ou ensemble d'actions qui influent sur la terre, les stocks des bassins associés à celle-ci ou qui influent sur les échanges atmosphériques des gaz à effet de serre.

PRECISION

Définition pour les inventaires : Précision est l'inverse d'incertitude au sens où plus une chose est précise, moins elle est incertaine.

Définition statistique : Étroitesse de l'accord entre des résultats indépendants de mesures obtenus dans des conditions stipulées (voir aussi *Exactitude*).

PROBABILITE

Définition statistique : La probabilité est un nombre réel sur une échelle de 0 à 1 attaché à un événement aléatoire. Elle peut être interprétée de plusieurs façons. Selon une interprétation, la probabilité a la nature d'une fréquence relative (c'est-à-dire la proportion de tous les résultats correspondant à un événement), alors que selon une autre interprétation, la probabilité est la mesure d'un degré de certitude.

PROPAGATION DES INCERTITUDES

Définition statistique : Les lois pour la propagation des incertitudes spécifient comment combiner algébriquement les mesures quantitatives de l'incertitude associées aux valeurs d'entrée avec les formules mathématiques utilisées pour la compilation des inventaires, pour obtenir des mesures de l'incertitude correspondante pour les valeurs de sortie. Voir Chapitre 6, Quantification des incertitudes en pratique, et Appendice 1, Base conceptuelle pour l'analyse de l'incertitude de *GBP2000*.

PUITS

Tout processus, activité ou mécanisme qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol, ou un précurseur d'un gaz à effet de serre. Indiqué dans les étapes finales de la notification par le signe moins (-).

QUANTITES ENLEVEES DE BOIS BRUT

Les quantités enlevées de bois brut sont un sous-groupe des abattages (la partie commerciale destinée à être traitée).

QUESTIONS COMMUNES

Questions examinées dans plusieurs parties des *Recommandations en matière de bonnes pratiques*. Dans le présent rapport, identification et quantification des incertitudes, échantillonnage, choix méthodologique—identification de catégories clés, assurance de la qualité et contrôle de la qualité, cohérence et recalculs des séries temporelles, et vérification sont des questions examinées dans un chapitre séparé intitulé ‘Questions communes’.

REALITE DE TERRAIN

Terme utilisé pour des données obtenues par des mesures réalisées *in situ*, en général à titre de validation (données-satellite, par exemple).

REBOISEMENT⁸

Conversion anthropique directe de terres non forestières en terres forestières par plantation, ensemencement et/ou promotion par l’homme d’un ensemencement naturel sur des terrains qui avaient précédemment porté des forêts mais qui ont été convertis en terres non forestières. Pour la première période d’engagement, les activités de reboisement seront limitées au seul reboisement de terres qui ne portaient pas de forêts à la date du 31 décembre 1989.

RECENSEMENT

Données recueillies en interrogeant la population. En général, la totalité de la population concernée est interrogée (mais quelquefois seulement un échantillon de la population est interrogé).

RENDEMENT DE COMBUSTION

Pourcentage de carbone brûlé émis sous forme de CO₂.

RESERVE DE CARBONE

Utiliser de préférence le terme stock de carbone. Voir *Stock de carbone*.

RESERVOIRS

Lieux de stockage pour l’eau régulés pour des activités humaines (production d’énergie, irrigation, navigation, loisirs etc.) où se produisent des variations importantes des volumes d’eau. Ne pas utiliser ce terme dans le contexte d’un bassin de carbone.

RESOLUTION

Superficie minimale pour laquelle on peut déterminer l’étendue ou l’utilisation. Une résolution élevée signifie que les parcelles séparables sont petites.

⁸ Dans le contexte du Protocole de Kyoto, comme stipulé par les Accords de Marrakech, cf. paragraphe 1 de l’Annexe au projet de décision -/CMP.1 (Utilisation des terres, changement d’affectation des terres et foresterie) contenu dans le document CCCC/CP/2001/13/Add.1, p.58.

RESTAURATION DU COUVERT VEGETAL⁹

Activités humaines directes visant à accroître les stocks de carbone par la plantation d'une végétation couvrant une superficie minimale de 0,05 hectare et ne répondant pas aux définitions du boisement et de reboisement données ici.

SAISONNIERE (FORET)

Forêts semi-caducifoliées à saison humide et sèche distincte et précipitations annuelles entre 1.200 et 2.000 mm.

SECHE (FORET)

Les régimes hygrométriques pour les zones boréales et tempérées sont définis par le rapport des précipitations annuelles moyennes (PAM) et de l'évapotranspiration potentielle (ETP) : Sèche (PAM/ETP < 1) et Humide (PAM/ETP > 1); et pour les zones tropicales seulement par les précipitations : Sèche (PAM < 1.000 mm), Humide (PAM : 1.000–2.000 mm) et Pluvieuse (PAM > 2.000 mm).

SENSIBILITE

Définition statistique : La sensibilité est la mesure du degré de réponse d'une quantité par rapport à une variation dans une autre quantité associée. La sensibilité d'une quantité Y qui est affectée par des variations dans une autre quantité X , est définie comme la variation dans Y divisé par la variation dans X qui a entraîné la variation dans Y .

SEQUESTRATION

Processus produisant l'augmentation du contenu d'un bassin de carbone autre que l'atmosphère. L'utilisation du terme 'puits' est préférable.

SERIE TEMPORELLE

Définition statistique : Une série temporelle est une série de valeurs qui sont affectées par des processus aléatoires et qui sont observées à des points temporels successifs (mais généralement équidistants).

SOL TOURBEUX (OU HISTOSOL)

Sol de zone humide type ayant une nappe aquifère élevée et une couche organique de 40 cm d'épaisseur minimale (sol organique mal drainé).

SOLS ARGILEUX PEU ACTIFS (APA)

Les sols argileux peu actifs sont des sols extrêmement altérés par les éléments et contenant principalement des minéraux argileux de type 1/1 et des oxydes de fer et d'aluminium amorphes (la nomenclature FAO inclut les Acrisols, Nitosols, et Ferrasols)

⁹ Dans le contexte du Protocole de Kyoto, comme stipulé par les Accords de Marrakech, cf. paragraphe 1 de l'Annexe au projet de décision -/CMP.1 (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) contenu dans le document CCCC/CP/2001/13/Add.1, p.58.

SOLS ARGILEUX TRÈS ACTIFS (ATA)

Les sols argileux très actifs sont des sols légèrement à modérément altérés par les éléments et contenant principalement des minéraux argileux silicatés de type 2/1 (la nomenclature de la FAO inclut les Vertisols, Chernozems, Phaeozems, Luvisols).

SOLS ORGANIQUES

Des sols sont dits organiques s'ils satisfont aux critères 1 et 2, ou 1 et 3 ci-dessous (FAO, 1998) :

1. Épaisseur égale ou supérieure à 10 cm. Un horizon d'épaisseur inférieure à 20 cm doit avoir 12 pour cent ou plus de carbone organique lorsqu'il est mélangé à une profondeur de 20 cm ;
2. Si le sol n'est jamais saturé pendant plus de quelques jours, et contient plus de 20 pour cent (par poids) de carbone organique (environ 35 pour cent de matière organique) ;
3. Si le sol est saturé périodiquement et a :
 - (i) Au moins 12 pour cent (par poids) de carbone organique (environ 20 pour cent de matière organique) s'il ne contient pas d'argile ; ou
 - (ii) Au moins 18 pour cent (par poids) de carbone organique (environ 30 pour cent de matière organique) s'il contient 60 pour cent ou plus d'argile ; ou
 - (iii) Une quantité intermédiaire et proportionnelle de carbone organique pour des quantités intermédiaires d'argile.

SOLS SABLONNEUX

Tous les sols (quelle que soit la classification) contenant > 70 pour cent de sable et < 8 pour cent d'argile (basé sur des mesures de textures types (la nomenclature de la FAO inclut les Arénosols et les Régosols sablonneux).

SOLS SPODIQUES

Sols présentant une forte podzolization (la nomenclature de la FAO inclut un grand nombre de groupes Podzoliques).

SOURCE

Tout procédé, activité ou mécanisme qui libère dans l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre. Indiqué dans les étapes finales de la notification par le signe plus (+).

SOURCE CLÉ

Voir *Catégorie clé*.

SPATIALEMENT EXPLICITE

Cartographié ou référencé géographiquement.

STATISTIQUE

Définition statistique : Une statistique est une fonction de variables aléatoires d'échantillon.

STATISTIQUES

Définition statistique : Les statistiques peuvent désigner, au sens large, une compilation de données, souvent relatives à des activités humaines, ou dans un sens plus spécifique, le domaine scientifique portant sur le traitement numérique systématique de données obtenues à partir de groupes d'éléments.

STOCK DE CARBONE

Quantité de carbone dans un bassin.

TAUX D'ACCUMULATION DE LA BIOMASSE

Accumulation nette de la biomasse, c'est-à-dire toutes les augmentations moins toutes les pertes. Lorsqu'on utilise le taux d'accumulation du carbone, on applique une seule étape de conversion supplémentaire, à savoir l'utilisation d'une teneur en carbone de 50 pour cent dans la matière sèche (valeur par défaut).

Les taux d'accumulation de la biomasse peuvent être calculés à l'aide de l'Equation 3.2.4. au Chapitre 3 du présent rapport.

TAUX D'ACCUMULATION DU CARBONE

Voir *Taux d'accumulation de la biomasse.*

TELEDETECTION

Acquisition et utilisation de données provenant de satellites et de photos aériennes pour évaluer ou mesurer l'étendue/l'utilisation des terres. Peut être utilisée en association avec les relevés de terrain pour vérifier l'exactitude de l'interprétation.

TEMPÈRE, FROID

Température annuelle moyenne (TAM) entre 0 – 10 °C.

TEMPÈRE, CHAUD

Température annuelle moyenne (TAM) entre 10 – 20 °C.

TENDANCE

Définition pour les inventaires : La tendance d'une quantité mesure sa tendance relative pendant une durée donnée, une valeur de tendance positive indiquant l'augmentation de la quantité, et une valeur négative indiquant sa diminution. Elle est définie comme le rapport entre la variation de la quantité pendant la durée et la valeur initiale de la quantité, et est exprimée le plus souvent sous forme de pourcentage ou de fraction.

TERRES CULTIVEES

Cette catégorie inclut les terres arables et labourables, et les systèmes agroforestiers où la végétation est inférieure au seuil utilisé pour la catégorie de terres forestières, conformément au choix des définitions nationales.

TERRES FORESTIERES

Cette catégorie inclut toutes les terres à végétation ligneuse conformes aux seuils utilisés pour définir les terres forestières dans l'inventaire national des gaz à effet de serre, subdivisée au niveau national en terres exploitées et inexploitées, et également par type d'écosystème comme spécifié par les *Lignes directrices du GIEC*.¹⁰ Elle inclut également des systèmes dont la végétation est actuellement inférieure au seuil de la catégorie des terres forestières, mais qui devrait le dépasser.

TRANSPARENCE

Définition pour les inventaires : L'explication claire des hypothèses et des méthodologies utilisées pour un inventaire afin de faciliter la reproduction et l'évaluation de l'inventaire par les utilisateurs des données notifiées. La transparence des inventaires est fondamentale à la réussite du processus pour la communication et l'étude des données.

TROPICAL

Température annuelle moyenne (TAM) supérieure à 20°C.

UTILISATION DES TERRES

Type d'activité pratiquée sur une parcelle.

Dans le présent document, ce terme est utilisé pour les grandes catégories d'utilisation des terres définies au Chapitre 2. On reconnaît que ces catégories sont un mélange de catégories de couverture terrestre (Forêts, Prairies, Zones humides, etc.) et d'utilisation des terres (Terres cultivées, Établissements, etc.)

VALEUR EXTREME

Définition statistique : Les valeurs extrêmes d'un échantillon sont les valeurs maximales et minimales de l'échantillon. La théorie statistique des valeurs extrêmes se rapporte aux estimations des distributions de ces valeurs extrêmes pour un grand nombre de valeurs échantillonnées.

VALIDATION

Définition pour les inventaires : Validation est l'assurance d'une démarche et d'une fondation sans défaut. Dans le contexte des inventaires d'émissions, la validation utilise la vérification pour s'assurer de la compilation correcte de l'inventaire conformément aux instructions et recommandations sur la présentation. Elle vérifie la cohérence interne de l'inventaire. Au sens légal du terme, validation signifie confirmer ou approuver officiellement un acte ou un produit.

VARIABILITE

Définition statistique : Désigne les différences observées attribuables à l'hétérogénéité vraie ou la diversité vraie d'une population. La variabilité est le résultat de processus intrinsèquement aléatoires ou dont la nature et les effets ont des répercussions mais ne sont pas connus. En général, la variabilité ne peut pas être réduite par d'autres mesures ou études, mais elle peut être caractérisée par des quantités telles que la variance d'échantillon.

VARIABLE ALEATOIRE

Définition statistique : Variable pouvant prendre une des valeurs d'un ensemble de valeurs spécifiées et à laquelle est associée une distribution de probabilité. Une variable aléatoire qui ne peut prendre que des valeurs

¹⁰ La gestion des forêts a un sens particulier selon les Accords de Marrakech, qui peut nécessiter la subdivision de la forêt gérée comme décrit au Chapitre 4.

isolées est dite ‘discrète’. Une variable aléatoire pouvant prendre n’importe quelle valeur dans un intervalle fini ou infini est dite ‘continue’.

VARIANCE

Définition statistique : La variance ou variance de population est un paramètre de FDP qui exprime la variabilité de la population. C’est le deuxième moment central d’une variable aléatoire. La variance d’échantillon est définie comme une mesure de dispersion qui est la somme du carré des écarts d’observations par rapport à leur moyenne, divisé par le nombre d’observations diminué d’une unité :

$$s^2 = \frac{1}{n-1} \sum_i^n (x_i - \bar{x})^2 .$$

VARIANCE DE MOYENNE D’ECHANTILLON

Définition statistique : La moyenne d’un échantillon de population est elle-même une variable aléatoire qui a son propre comportement caractéristique et sa propre variance. Pour ces moyennes d’échantillons, l’estimation appropriée de la variance n’est pas la variance d’échantillon, qui estime la variabilité associée à une seule valeur simple, mais une valeur inférieure, égale à la variance d’échantillon divisé par la taille de l’échantillon.

VARIATION DU STOCK DE CARBONE

Le stock d’un bassin de carbone peut varier en raison de la différence entre les apports et les pertes de carbone. Lorsque les pertes sont supérieures aux apports, le stock de carbone diminue, et le bassin est donc une source d’émissions dans l’atmosphère ; lorsque les pertes sont inférieures aux apports, le bassin est un puits pour le carbone atmosphérique.

VERIFICATION

Définition pour les inventaires : On entend par vérification l’ensemble des activités et procédures qui peuvent être mises en œuvre pendant la planification et l’élaboration, ou au terme de la l’élaboration d’un inventaire et qui peuvent contribuer à établir sa fiabilité pour les applications prévues de l’inventaire. En général, on utilise des méthodes externes à l’inventaire pour vérifier la vérité de celui-ci, y compris des comparaisons avec des estimations effectuées par d’autres organismes ou avec des mesures d’émission et d’absorption obtenues à partir de concentrations atmosphériques ou des gradients de concentrations de ces gaz.

VOLUME SUR PIED

Volume d’arbres sur pied, vivants ou morts, mesurés sur écorce à un diamètre maximum prédéfini. Inclut tous les arbres de diamètre supérieur à un diamètre à hauteur de poitrine (dhp) donné. Le dhp minimum et le diamètre maximum varient selon les pays et sont en général spécifiés par les pays.

ZONES HUMIDES

Cette catégorie inclut les terres couvertes d’eau ou saturées pendant la totalité ou une partie de l’année (tourbières, par exemple) et qui n’entrent pas dans les catégories des terres forestières, terres cultivées, prairies ou établissements. Elle peut être subdivisée en terres exploitées et inexploitées conformément aux définitions nationales. Elle inclut les réservoirs en tant que subdivision exploitée et les fleuves et lacs naturels en tant que subdivisions inexploitées.

Références

- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2000). Penman J., Kruger D., Galbally I., Hiraishi T., Nyenzi B., Emmanuel S., Buendia L., Hoppaus R., Martinsen T., Meijer J., Miwa K., et Tanabe K. (Eds). *Recommandations en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*. GIEC/OCDE/AIE/IGES, Hayama, Japon.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2000). Watson R., Noble I.R., Bolin B., Ravindranath, N.H., Verardo D.J., et Dokken D.J. (éds). *Land use, Land-use Change, and Forestry : A Special Report*. Cambridge University Press. Cambridge, Royaume-Uni.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2001). Houghton J.T. *et al.* (éds.). *Bilan 2001 des changements climatiques : Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au Troisième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Cambridge University Press. Cambridge, Royaume-Uni.
- FAO (1998). *Base de référence sur les ressources en sols du monde*. Rapports sur les ressources en sol du monde 84. FAO, Rome. 88 pp. ISBN 92-5-104141-5
- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2002) *Proceedings of Expert Meeting on Harmonizing forest-related definitions for use by various stakeholders*. FAO, Rome, Italie. Disponible auprès de : <http://www.fao.org/forestry/fop/fopw/Climate/doc/Y3431E.pdf>
- Mekkink P. (1999). *Soils of Forest Reserves in the Netherlands*. Rapport 98/35, Staring Centre. Wageningen, Pays-Bas.
- CCNUCC. (2001). Paragraphes 1(a) - (e) dans l'Annexe au projet de décision -/CMP.1 (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie), contenu dans le document CCCC/CP/2001/13/Add.1, p.58.